

Image not found or type unknown



## Augmentation du forfait d'un FAI

Par **Azuréen**, le 17/06/2023 à 11:22

Bonjour,

Un fournisseur d'accès internet augmente mon forfait en arguant un contexte inflationniste alors que je suis engagé chez lui. En as-t-il le droit ?

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le 17/06/2023 à 11:23

Bonjour,

Vous avez vraiment un forfait hebdomadaire ? Ca existe ?

Par **Marck.ESP**, le 17/06/2023 à 18:29

Bienvenue et bonjour

Quelle est le taux de cette augmentation ?

*Les opérateurs ne se contentent pas d'augmenter les tarifs destinés à leurs nouveaux clients. La plupart ont décidé de revoir aussi à la hausse les forfaits de leurs clients actuels. Selon eux, cette décision est nécessaire pour faire face à la flambée de leurs coûts d'exploitation (énergie, matériaux, équipements, etc.). (Paru dans que choisir).*

Par **Azuréen**, le 18/06/2023 à 07:06

Bonjour,

Je suis client depuis plusieurs années et il s'agit d'une hausse limitée de 1,50 euros mensuel. Un courrier envoyé dans l'espace client (que je n'avais pas ouvert depuis longtemps) a donné cette explication début mars. Toutefois, étant engagé, je m'étonne qu'un fournisseur fasse ce

qu'il veut, même en prévenant ses clients....

Merci de vos réponses à venir.

Par **Cousinnestor**, le **18/06/2023** à **07:34**

Hello !

Comme toujours il faudrait connaître les clauses et conditions du contrat prévoyant le cas échéant la révision de son tarif.

A+

Par **janus2fr**, le **18/06/2023** à **08:23**

[quote]

Toutefois, étant engagé, je m'étonne qu'un fournisseur fasse ce qu'il veut, même en prévenant ses clients....

[/quote]

Bonjour,

Le fournisseur a le droit d'augmenter ses tarifs en vous prévenant un mois à l'avance.

Vous avez le droit de résilier sans aucun frais, même en étant engagé, suite à cette augmentation, pendant les 4 mois suivant son application.